

# ***Serenade*<sup>®</sup> *Opti*<sup>MC</sup>**

Un biofongicide sous forme de poudre mouillable

## **COMMERCIAL**

**GARANTIE** : Souche QST 713 de *Bacillus subtilis* sec, contient un minimum de  $1,31 \times 10^{10}$  CFU/g

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

**LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI**

**SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL**

**ATTENTION - IRRITANT POUR LES YEUX**

N° D'HOMOLOGATION : 31666 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**CONTENU NET : 1 kg - vrac**

Bayer CropScience Inc.  
Suite 200, 160 Quarry Park Blvd. S.E.  
Calgary, Alberta T2C 3G3

Renseignements sur le produit : 1-888-283-6847  
[www.bayercropscience.ca](http://www.bayercropscience.ca)

Date de fabrication :

Fabriqué au Mexique

## **AVIS À L'UTILISATEUR :**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes et de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

## **PREMIERS SOINS :**

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :** Administrer un traitement symptomatique.

## **PRÉCAUTIONS :**

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.** Peut irriter les yeux. Peut causer une sensibilisation. Éviter le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Éviter d'inhaler ou de respirer les poussières. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussures et des chaussettes, des gants imperméables, et un masque filtrant de brume ou respirateur approuvés par le NIOSH lors de la manipulation, lors du mélange, du chargement ou de l'application du produit ainsi que durant le nettoyage et les réparations.

## **ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION :**

Pour prévenir la contamination, garder ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

**ENTREPOSAGE :** Conserver dans un endroit sec et hors de la portée des enfants. Entreposer à la température ambiante pour une période jusqu'à six ans à compter de la date de fabrication. Entreposer dans le contenant d'origine seulement. Garder le contenant fermé quand le produit n'est pas utilisé.

## **ÉLIMINATION :**

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.

3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

### **DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT**

NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de l'eau de lavage.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et le bord du plan d'eau.

### **RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX :**

Serenade Opti est un produit préventif à large spectre pour la répression de plusieurs maladies des plantes. Serenade Opti peut être appliqué en pulvérisation foliaire seule ou dans le cadre d'un programme alternatif de pulvérisation avec d'autres produits homologués pour la protection des récoltes. Quand les conditions favorisent un degré d'infestation élevé, utiliser Serenade Opti en alternance avec d'autres fongicides homologués. Serenade Opti peut être appliqué avec un équipement d'épandage terrestre ou aérien.

### **LUTTE ANTIPARASITAIRE INTÉGRÉE (LAI) :**

Intégrer Serenade Opti à une stratégie globale de lutte aux maladies et aux ennemis des cultures où l'emploi d'un fongicide est nécessaire. Suivre les pratiques reconnues pour réduire le développement de maladies. Consulter les autorités agricoles locales pour connaître les stratégies de LAI développées pour votre (vos) culture(s) et endroit(s).

### **DÉTERMINATION DE LA DOSE À UTILISER :**

Lire attentivement et suivre les directives d'emploi indiquées sur l'étiquette; respecter les doses et les restrictions indiquées. Serenade Opti devrait être appliqué avant ou dans les premiers stades de développement de la maladie. Utiliser les doses maximales indiquées sur l'étiquette et des intervalles de pulvérisation plus courts lors du développement rapide de la maladie. Pour une application adéquate, déterminer le nombre d'hectares à traiter et la dose recommandée sur l'étiquette, puis sélectionner les volumes d'eau nécessaires pour permettre une bonne pénétration du couvert végétal et une couverture des parties des plantes qui doivent être protégées. Préparer seulement la quantité de bouillie nécessaire pour traiter le nombre d'hectares mesurés. Un étalonnage précis de l'équipement de pulvérisation est essentiel avant l'emploi.

### **DÉLAI D'ATTENTE AVANT LA RÉCOLTE :**

Serenade Opti peut être appliqué jusqu'au jour de la récolte incluant celui-ci.

### **MODE D'APPLICATION – usage agricole :**

**GÉNÉRAL :** Éviter la dérive au site d'application est la responsabilité de l'applicateur. L'interaction de plusieurs facteurs (équipement utilisé et conditions météorologiques) influence le potentiel de dérive. L'applicateur et le producteur/coordonnateur du traitement sont responsables de prendre en considération tous

ces facteurs avant de décider d'utiliser le produit. Les réglementations provinciales/territoriales doivent être appliquées, si elles sont plus sévères.

Étant donné que ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser contre les organismes nuisibles en milieu aquatique.

**TERRESTRE :** Une couverture homogène est essentielle pour une lutte optimale aux maladies. Pour obtenir une bonne couverture, utiliser les éléments appropriés suivants : pression de pulvérisation, litres par hectare, buses, espacement entre les buses, vitesse au sol. Consulter les catalogues de buses et d'accessoires pour obtenir des renseignements spécifiques sur l'étalonnage approprié de l'équipement utilisé.

**AÉRIEN :** Utiliser la dose indiquée pour la culture appropriée dans suffisamment d'eau pour obtenir une couverture complète.

### **DIRECTIVES DE MÉLANGE :**

**MÉLANGE :** Serenade Opti doit être dilué dans l'eau pour une application par pulvérisation et peut être utilisé dans un équipement de pulvérisation généralement réservé aux applications terrestres. Remplir le réservoir partiellement avec de l'eau propre et commencer l'agitation. Ajouter dans le réservoir la quantité de Serenade Opti spécifiée. Continuer de remplir le réservoir jusqu'à l'obtention du volume nécessaire pour obtenir la concentration à pulvériser souhaitée. Maintenir l'agitation pendant la pulvérisation. Ne pas laisser la bouillie reposer jusqu'au lendemain ou pendant de longues périodes.

### **Doses d'application pour Serenade Opti**

**Mode d'emploi :** Lorsqu'il est appliqué selon les directives (voir le tableau ci-dessous), Serenade Opti réprimera les maladies indiquées. Dans les cas de maladies modérées à graves, utiliser les doses les plus fortes et les délais d'application les plus courts indiqués. Appliquer le produit dans un volume suffisamment élevé d'eau pour assurer une bonne couverture. Serenade Opti a un DAAR de 0 jour et peut être appliqué jusqu'au jour de la récolte, y compris celui-ci.

### **Application Terrestre Seulement**

**Groupe de cultures 1 – Légumes-racines et légumes-tubercules : betterave potagère, betterave à sucre, carotte, céleri-rave, cerfeuil, chicorée, ginseng, raifort, persil à grosse racine, panais, pomme de terre, radis, daïkon, rutabaga, salsifis, patate douce et navet.**

Maladie	Dose (kg/hectare)	Directives d'application
Moisissure blanche ( <i>Sclerotinia sclerotiorum</i> )	1,1 à 2,2	Débuter l'application peu après la levée et quand les conditions favorisent le développement de la maladie. Répéter le traitement à intervalles de 7 à 10 jours, au besoin.

## Céleri

Maladie	Dose (kg/hectare)	Directives d'application
Pourriture rose ( <i>Sclerotinia sclerotiorum</i> )	1,7 à 3,3	Faire la première application environ 8 semaines avant la récolte et répéter le traitement à 14 jours d'intervalle. Appliquer Serenade Opti en un jet dirigé dans suffisamment d'eau pour assurer la couverture complète de la base des plants et du sol environnant.

## Pomme de terre

Maladie	Dose (kg/hectare)	Directives d'application
Brûlure alternarienne ( <i>Alternaria solani</i> )	1,1 à 2,2	Débuter l'application peu après la levée ou lorsque les conditions favorisent le développement de la maladie. Répéter le traitement à intervalles de 7 à 10 jours, au besoin.
Gale argentée ( <i>Helminthosporium solani</i> )	7 à 14g/tonne	<p>Pomme de terre : Pour l'application après la récolte afin d'aider à supprimer la gale argentée. La désinfection et d'autres pratiques culturales doivent également être utilisées pour contribuer à supprimer et à réduire le risque de propagation.</p> <p><u>Application par convoyeur :</u> Préparer l'équivalent de 350 à 700 grammes de Serenade Opti dans 100 litres d'eau. Pulvériser 2 litres de cette suspension de Serenade Opti et d'eau par tonne de pommes de terre. Pour assurer une couverture complète, les pommes de terre doivent être en mouvement et tourner sur le convoyeur avant d'atteindre l'aire d'entreposage. Au besoin, régler la quantité de bouillie pulvérisée pour obtenir une couverture complète des tubercules, tout en maintenant la dose recommandée de Serenade Opti par tonne de pommes de terre.</p>

## Radis, navet et rutabaga

Maladie	Dose (kg/hectare)	Directives d'application
Mildiou ( <i>Personospora parasitica</i> )	1,4	Mildiou : Débuter l'application lorsque les conditions favorisent le développement de la maladie et répéter le traitement à intervalles de 7 à 10 jours, au besoin.

**Betterave à sucre, betterave potagère**

Maladie	Dose (kg/hectare)	Directives d'application
Tache des feuilles ( <i>Cercospora beticola</i> )	0,5 à 1,1	Débuter l'application peu après la levée ou lorsque les conditions favorisent le développement de la maladie. Répéter le traitement à intervalles de 7 à 10 jours, au besoin.  Serenade Opti doit être appliqué avec un tensioactif non ionique à raison de 0,25 % v/v ou à la dose indiquée.  Lorsque le degré d'infestation est modéré à élevé, utiliser la dose la plus élevée et l'intervalle d'application le plus court.

**Groupe de cultures 3 – Légumes-bulbes : oignons (tous les types), ail (tous les types), poireau, échalote et ciboulette**

Maladie	Dose (kg/hectare)	Directives d'application
Pourriture du col ( <i>Botrytis allii</i> )  Brûlure des feuilles ( <i>Botrytis squamosa</i> )	1,7 à 2,5	Débuter les applications aux premiers signes de maladie, ou lorsque les conditions favorisent le développement de la maladie. Répéter le traitement à intervalles de 7 à 10 jours, au besoin.
Mildiou ( <i>Peronospora destructor</i> )	1,7 à 3,3	

**Groupe de cultures 4 – Légumes-feuilles (sauf ceux du genre *Brassica*) :** Amarante, roquette, céleri chinois, laitue asperge, cerfeuil, mâche, cresson, pissenlit, oseille, endive, fenouil, laitue, arroche, persil, radicchio, bette à carde

Maladie	Dose (kg/hectare)	Directives d'application
Pourriture sclérotique ( <i>Sclerotinia minor</i> , <i>Sclerotinia sclerotiorum</i> )	0,6 à 1,7	Faire la première application à la plantation (ou immédiatement après la plantation, mais avant la levée). Faire une deuxième application en un jet dirigé avec un pulvérisateur à buses multiples par rangée, dans suffisamment d'eau pour assurer la couverture complète des feuilles inférieures et du sol environnant, dans les 7 jours suivant l'éclaircissage. Répéter le traitement à intervalles de 10 à 14 jours si les conditions favorisant le développement de la maladie persistent.
Moisissure grise ( <i>Botrytis cinerea</i> )		Pour réprimer la maladie, débiter l'application tôt après la levée ou le repiquage, puis continuer le traitement à intervalles de 7 à 10 jours, au besoin. Quand les conditions favorisent le développement rapide de la maladie, utiliser Serenade Opti en alternance avec d'autres fongicides homologués dans le cadre d'un programme de rotation. Une couverture totale est essentielle.
Blanc ( <i>Erysiphe cichoracearum</i> )	1,7 à 3,3	Débiter l'application dès les premiers signes de la maladie ou quand les conditions favorisent le développement de la maladie. Répéter le traitement à intervalles de 7 à 10 jours, au besoin.

### Laitue

Maladie	Dose (kg/hectare)	Directives d'application
Mildiou ( <i>Bremia lactucae</i> )	1,7 à 3,3	Débiter l'application dès les premiers signes de la maladie ou quand les conditions favorisent le développement de la maladie. Répéter le traitement à intervalles de 7 à 10 jours, au besoin.

### Épinard

Maladie	Dose (kg/hectare)	Directives d'application
Rouille blanche ( <i>Albugo occidentalis</i> )	0,6 à 1,1	Débiter l'application dès les premiers signes de la maladie ou quand les conditions favorisent le développement de la maladie. Répéter le traitement à intervalles de 7 à 10 jours, au besoin.

**Groupe de cultures 5 – Légumes-feuilles et légumes-fleurs du genre *Brassica* : brocoli, brocoli de Chine, rapini, chou de Bruxelles, chou (tous les types), chou-fleur, chou brocoli, chou cavalier, chou frisé, chou-rave, mizuna, feuilles de moutarde, moutarde épinard, feuilles de colza.**

Maladie	Dose (kg/hectare)	Directives d'application
Pourriture sclérotique ( <i>Sclerotinia sclerotium</i> )	1,7 à 3,3	Faire la première application à la levée ou immédiatement après le repiquage. Répéter le traitement à intervalles de 10 à 14 jours si les conditions favorisant le développement de la maladie persistent.
Mildiou ( <i>Peronospora parasitica</i> )	1,1 à 1,7	
Pourriture à piqûres ( <i>Alternaria</i> / <i>Xanthomonas</i> <i>Complex</i> )		

**Groupes de cultures 6 – Légumineuses : lupin (*Lupinus* spp., *Phaseolus* spp. et *Vigna* spp.), pois chiche, lentille et pois (toutes les variétés)**

Maladie	Dose (kg/hectare)	Directives d'application
Moisissure blanche ( <i>Sclerotinia sclerotiorum</i> )	1,7 à 3,3	Faire la première application à la plantation (ou immédiatement après la plantation, mais avant la levée). Faire une deuxième application en un jet dirigé avec un pulvérisateur à buses multiples par rangée, dans suffisamment d'eau pour assurer la couverture complète des feuilles inférieures et du sol environnant, dans les 7 jours suivant l'éclaircissage. Répéter le traitement à intervalles de 7 à 14 jours si les conditions favorisant le développement de la maladie persistent.
Pourriture grise du haricot ( <i>Botrytis cinerea</i> )	1,7 à 3,3	Débuter l'application dès les premiers signes de la maladie ou quand les conditions favorisent le développement de la maladie. Répéter le traitement à intervalles de 7 à 10 jours, au besoin.

**Soja**

Maladie	Dose (kg/hectare)	Directives d'application
Moisissure blanche ( <i>Sclerotinia sclerotium</i> )	0,6 à 2,0	Débuter l'application dès les premiers signes de la maladie ou quand les conditions favorisent le développement de la maladie. Répéter le traitement à intervalles de 7 à 10 jours, au besoin.
Tache brune ( <i>Septoria glycines</i> )	0,1 à 0,5	
Tache ocellée ( <i>Cercospora soja</i> )		

**Asperge**

Maladie	Dose (kg/hectare)	Directives d'application
Pourriture grise ( <i>Botrytis cinerea</i> )	1,7 à 3,3	Débuter l'application dès les premiers signes de la maladie ou quand les conditions favorisent le



		développement de la maladie. Répéter le traitement à intervalles de 7 à 10 jours, au besoin.
--	--	--

**Groupe de cultures 8 – Légumes-fruits : aubergine, cerise de terre, okra, pépino, piment (toutes les variétés), tomate et tomate**

Maladie	Dose (kg/hectare)	Directives d'application
Brûlure alternarienne ( <i>Alternaria solani</i> )	2,5	Faire la première application quand les plants mesurent de 6 à 10 cm de hauteur, ou quand les conditions favorisent le développement de la maladie. Répéter le traitement à intervalles de 5 à 7 jours.
Moisissure grise ( <i>Botrytis cinerea</i> )	1,7 à 3,3	

**Tomate, piment**

Maladie	Dose (kg/hectare)	Directives d'application
Blanc ( <i>Erysiphe orontii</i> , <i>Leveillula taurica</i> )	1,7 à 3,3	Débuter l'application peu après la levée ou le repiquage et répéter le traitement à intervalles de 7 à 10 jours, au besoin.
Tache bactérienne ( <i>Xanthomonas campestris</i> )	0,6 à 1,7	Débuter l'application peu après la levée ou le repiquage, quand les conditions favorisent le développement de la maladie. Répéter le traitement à intervalles de 7 à 10 jours. Lorsque les conditions et le stade de croissance favorisent le développement rapide de la maladie, utiliser Serenade Opti dans le cadre d'un programme de rotation avec d'autres bactéricides homologués.

**Groupe de cultures 9 – Cucurbitacées : cantaloup, courge cireuse, concombre, concombre des Antilles, gourde comestible, melon, melon véritable, citrouille, courge et pastèque.**

Maladie	Dose (kg/hectare)	Directives d'application
Blanc ( <i>Erysiphe cichoracearum</i> , <i>Sphaerotheca fuliginea</i> )	1,7 à 3,3	Débuter l'application peu après la levée ou le repiquage, quand les conditions favorisent le développement de la maladie. Répéter le traitement à intervalles de 7 à 10 jours.
Mildiou ( <i>Pseudoperonospora cubensis</i> )	0,6 à 1,7	Débuter l'application peu après la levée ou le repiquage, quand les conditions favorisent le développement de la maladie. Répéter le traitement à intervalles de 7 à 10 jours. Lorsque les conditions et le stade de croissance favorisent le développement rapide de la maladie, utiliser Serenade Opti dans le cadre d'un programme de rotation avec d'autres fongicides homologués.

**Groupe de cultures 11 – Fruits à pépins : pomme, pommette, nèfle du Japon, cenelle, poire, poire asiatique, coing et arbres fruitiers non porteurs**

Maladie	Dose (kg/hectare)	Directives d'application
Brûlure bactérienne ( <i>Erwinia amylovora</i> )	1,1 à 1,7	Débuter l'application entre 1 et 5 % de la floraison et répéter le traitement à intervalles de 7 à 10 jours. Durant les périodes de floraison rapide et d'infections fréquentes, il peut être nécessaire de pulvériser le produit à des intervalles de 4 à 7 jours.
Tavelure ( <i>Venturia inaequalis</i> ; <i>V. pirina</i> )	1,7 à 3,3	Débuter l'application du produit dès le stade de la pointe verte ou quand les conditions favorisent le développement des premières tavelures et répéter le traitement à intervalles de 7 à 10 jours, au besoin.

**Pomme**

Maladie	Dose (kg/hectare)	Directives d'application
Blanc ( <i>Podosphaera leucotricha</i> )	1,7 à 3,3	Débuter l'application au stade du bouton vert ou avant, si les conditions favorisent le développement de la maladie. Répéter le traitement à intervalles de 7 à 10 jours. Des pulvérisations supplémentaires peuvent être nécessaires sur les variétés sensibles ou lorsque le degré d'infestation est élevé.

**Groupe de cultures 12 – Fruits à noyau : abricot, cerise, nectarine, pêche, prune, prucot et prune à pruneaux**

Maladie	Dose (kg/hectare)	Directives d'application
Pourriture brune ( <i>Monilinia spp.</i> )	1,1 à 1,7	Débuter l'application au début de la floraison et répéter le traitement à intervalles de 7 jours, au besoin, jusqu'à la fin de la chute des pétales.

**Groupe de cultures 13 – Petits fruits : baie de cirier, raisin d’ours, mûre, bleuet en corymbe et bleuet nain, cerise de Virginie, gabelle, baie de sureau, groseille à maquereau, baie de gaylussaquier, airelle rouge, mûre de Logan, mûre véritable, cerise de Pennsylvanie, framboise, baie de salal, amélanche, argouse, framboise sauvage**

Maladie	Dose (kg/hectare)	Directives d’application
Moisissure grise ( <i>Botrytis cinerea</i> )	1,7 à 3,3	Débuter l'application dès les premiers signes de la maladie ou quand les conditions favorisent le développement de la maladie. Répéter le traitement à intervalles de 7 à 10 jours, au besoin.
Brûlure bactérienne ( <i>Pseudomonas syringae</i> )	0,6 à 1,7	Appliquer avant les pluies automnales, puis de nouveau durant la dormance avant le printemps.

**Groupe de cultures 13-07 – Petits fruits : mûre ou framboise, bleuet en corymbe, baie de sureau ou mûre véritable, raisin, fraise kiwi**

Maladie	Dose (kg/hectare)	Directives d’application
Pourriture grise ( <i>Botrytis cinerea</i> )	1,7 à 3,3	Débuter l'application avant le développement de la maladie et répéter le traitement à intervalles de 7 à 10 jours.

**Raisin**

Maladie	Dose (kg/hectare)	Directives d’application
Blanc ( <i>Uncinula necator</i> )	1,7 à 3,3	Débuter l’application quand les nouvelles pousses mesurent de 1 à 3 cm de hauteur. Répéter le traitement quand les pousses mesurent entre 6 et 10 cm de hauteur, puis de nouveau quand elles mesurent de 18 à 20 cm de hauteur et par la suite à intervalles de 7 à 10 jours.
Moisissure grise ( <i>Botrytis cinerea</i> )  Pourriture aigre* (un complexe d’agents pathogènes variés)	1,7 à 3,3	Faire la première application à la floraison, puis répéter le traitement à la formation complète de la grappe, à la véraison et avant la récolte.  *À noter que la pourriture aigre est causée par de nombreux agents pathogènes à levure, fongiques et bactériens et que Serenade Opti n’a pas été testé pour lutter contre tous ces agents.

**Bleuet en corymbe, bleuet nain**

Maladie	Dose (kg/hectare)	Directives d’application
Pourriture sclérotique ( <i>Monilinia vaccinii-corymbosi</i> )	2,0 à 3,3	Débuter l’application au stade du débourrement. Répéter le traitement à intervalles de 7 à 14 jours, au besoin.

**Fraise**

Maladie	Dose (kg/hectare)	Directives d’application
Moisissure grise ( <i>Botrytis cinerea</i> )	1,7 à 3,3	Débuter l'application dès les premiers signes de la maladie ou quand les conditions favorisent le développement de la maladie. Répéter le traitement à

intervalles de 7 à 10 jours, au besoin.

**Groupe de cultures 19 – Épices et fines herbes : anis, mélisse, basilic, bourrache, camomille, carvi, cataire, céleri (graine), cerfeuil, ciboulette, coriandre, balsamite, aneth, fenouil, fenugrec, marrube, baie de genévrier, lavande, citronnelle, livèche, souci officinal, moutarde (graine), capucine, persil, romarin, sauge, sarriette, laurier, thym, thé des bois, aspérule odorante et absinthe, y compris les plants à repiquer**

Maladie	Dose (kg/hectare)	Directives d'application
Moisissure grise ( <i>Botrytis cinerea</i> );  Moisissure blanche ( <i>Sclerotinia sclerotiorum</i> )	1,7 à 3,3	Débuter l'application quand les conditions favorisent le développement de la maladie. Répéter le traitement à intervalles de 7 à 10 jours, au besoin.

### Application Terrestre et Aérien.

**Groupe de cultures 20A - Colza. Dénrée représentative : colza (variétés de canola seulement), bourrache, crambé, saliquier, vipérine, lin, caméline, vélar d'Orient, lesquerelle, linnaire, limnanthe, asclépiade, graine de moutarde, radis oléagineux, graine de pavot, colza, julienne des dames, cultivars et/ou hybrides de ces cultures**

Maladie	Dose (kg/hectare)	Directives d'application
Pourriture sclérotique ( <i>Sclerotinia sclerotiorum</i> )	0,3 à 0,9	Débuter l'application à 20-30 % de floraison. Une deuxième application peut être faite 7 à 10 jours plus tard, à environ 50 % de floraison et avant la chute des pétales, si les conditions restent favorables au développement de la maladie. Utiliser la dose la plus élevée dans les champs qui ont un historique de degré d'infestation élevé. Volume de pulvérisation aérienne : au moins 50 L/ha

### Arachide

Maladie	Dose (kg/hectare)	Directives d'application
Tache des feuilles ( <i>Cercospora arachidicola</i> , <i>Cercosporidium personatum</i> )	0,6 à 1,7	Débuter l'application tôt après la levée ou le repiquage et quand les conditions favorisent le développement de la maladie. Répéter le traitement à intervalles de 7 à 10 jours, au besoin.

## **Directives pour un épandage aérien**

Épandre le produit seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et les directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et les taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien utilisé.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés et/ou un équipement de balisage électronique.

## **Mises en garde concernant l'utilisation**

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Appliquer seulement lorsque les conditions météorologiques sont conformes aux exigences des autorités locales et/ou provinciales.

## **Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire**

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques prémélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges doivent porter l'équipement de protection individuelle décrit dans la section des PRÉCAUTIONS de cette étiquette.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

## USAGES LIMITÉS:

AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ : LE MODE D'EMPLOI de ce produit pour le ou les usages spéciaux décrits ci-après, a été rédigé par des personnes autres que Bayer CropScience Inc. et a été homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Bayer CropScience Inc. ne formule aucune allégation ni n'offre aucune garantie concernant l'efficacité du produit ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) lorsque ce produit est employé sur les cultures figurant ci-après. En foi de quoi l'acheteur et l'utilisateur assument tous les risques relatifs à l'efficacité du produit et à la tolérances des cultures, et ils acceptent de dégager Bayer CropScience Inc. de toute responsabilité liée à des réclamations relatives à l'efficacité ou à la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est appliqué aux fins des usages décrits ci-après.

<b>Culture</b>	<b>Maladie</b>	<b>Dose (kg/hectare)</b>	<b>Directives d'application</b>
<b>Houblon</b>	Mildiou ( <i>Pseudoperonospora humuli</i> )  Répression partielle	3,3	Mildiou : Commencer l'application du produit quand les conditions sont propices au développement de la maladie, puis répéter à entre 7 et 10 jours d'intervalle. Dans les cas de maladies modérées à graves, utiliser les intervalles les plus courts.
<b>Luzerne</b>	Pourriture grise ( <i>Botrytis cinerea</i> )  Répression	1,7 – 3,3	Commencer l'application du produit avant le développement de la maladie quand les conditions sont propices au développement de la maladie. Dans les cas de maladies modérées à graves, utiliser la dose la plus forte et les intervalles les plus courts. Répéter selon le besoin à des intervalles de 7 à 10 jours.

161125

Serenade Opti est une marque déposée de Bayer.  
© Copyright Bayer

# **Serenade<sup>®</sup> Opti<sup>MC</sup>**

Un biofongicide sous forme de poudre mouillable

## **COMMERCIAL**

**GARANTIE :** Souche QST 713 de *Bacillus subtilis* sec, contient un minimum de  $1,31 \times 10^{10}$  CFU/g

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

**LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI**

**SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL**

**ATTENTION - IRRITANT POUR LES YEUX**

N° D'HOMOLOGATION : 31666 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**CONTENU NET : 1 kg - vrac**

Bayer CropScience Inc.  
Suite 200, 160 Quarry Park Blvd. S.E.  
Calgary, Alberta T2C 3G3

Renseignements sur le produit : 1-888-283-6847  
[www.bayercropscience.ca](http://www.bayercropscience.ca)

Date de fabrication :

Fabriqué au Mexique

### **AVIS À L'UTILISATEUR :**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes et de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

**PREMIERS SOINS :**

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :** Administrer un traitement symptomatique.

**PRÉCAUTIONS :**

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.** Peut irriter les yeux. Peut causer une sensibilisation. Éviter le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Éviter d'inhaler ou de respirer les poussières. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussures et des chaussettes, des gants imperméables, et un masque filtrant de brume ou respirateur approuvés par le NIOSH lors de la manipulation, lors du mélange, du chargement ou de l'application du produit ainsi que durant le nettoyage et les réparations.

**DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT**

**NE PAS** contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de l'eau de lavage.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et le bord du plan d'eau.



**ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION :**

Pour prévenir la contamination, garder ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

**ENTREPOSAGE :** Conserver dans un endroit sec et hors de la portée des enfants. Entreposer à la température ambiante pour une période jusqu'à six ans à compter de la date de fabrication. Entreposer dans le contenant d'origine seulement. Garder le contenant fermé quand le produit n'est pas utilisé.

**ÉLIMINATION :**

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**161125**

Serenade Opti est une marque déposée de Bayer.